

POUVOIR

*Assemblée Générale du 25 septembre 2026
(Centre Socioculturel – Allée Jusserand – 03800 GANNAT)*

Conformément à l'article 10 des statuts de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de l'Allier « En cas d'empêchement les maires ou présidents d'intercommunalité peuvent donner procuration écrite à un autre membre pour voter en leur lieu et place. ».

Je soussigné(e) (1)

Maire

Président(e) de la Communauté (2)

de

délègue tous pouvoirs de représentation pour l'Assemblée Générale de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier qui se tiendra le **vendredi 25 septembre 2026 à 16h à GANNAT au Centre Socioculturel**

à

Maire

Président(e) de la Communauté (2)

de

membre de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier.

Fait à le
(3)

(1) nom, prénom

(2) rayer la mention inutile

(3) signer et porter à la main « bon pour pouvoir »